



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES THÉRAPEUTES CONJUGAUX DU QUÉBEC
TENUE LE VENDREDI 14 AOÛT 2020**

4.1.6 Approbation de la rémunération des administrateurs élus et de la présidente en prévision de l'AGA du 24 octobre 2020

RÉSOLUTION 2021-CA-037

CONSIDÉRANT les politiques en vigueur en matière de rémunération des administrateurs élus et de la présidente depuis 2018 et une récente mise à jour (...);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit et des finances lors d'une réunion, le 30 juillet 2020;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Rémunération au poste de présidente :

DE FIXER la rémunération directe au poste de présidente à la somme de 182 629,12 \$ et la rémunération indirecte à 53 680,11 \$ pour un total de 236 309,23 \$, laquelle somme est versée annuellement. Cette rémunération totale est indexée annuellement selon les critères établis à la Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées au poste de président. (...)

DE RECOMMANDER aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle d'approuver la rémunération de la présidente, telle que détaillée à la présente résolution conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

DE JOINDRE la Politique de rémunération et allocation des dépenses reliées au poste de la présidente à la documentation relative à l'Assemblée générale annuelle.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Rémunération des administrateurs élus :

DE FIXER la rémunération des administrateurs élus à 250 \$ pour une réunion de trois heures et plus et à 125 \$ pour une réunion de moins de trois heures.

DE RECOMMANDER aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle d'approuver la rémunération des administrateurs élus, telle que détaillée à la présente résolution conformément à l'article 104 du *Code des professions* et à la Politique de rémunération des administrateurs et des membres des comités.

DE JOINDRE la Politique de rémunération des administrateurs et des membres des comités à la documentation relative à l'Assemblée générale annuelle.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Fait à Montréal, ce 25^e jour du mois d'août 2020.



M^e Nathalie Parent, notaire
Secrétaire
Ordre des travailleurs sociaux et des
thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec